

TURNY >> Notre commune

BULLETIN MUNICIPAL
N° 7 - 2^{er} trimestre 2010



Manifestations

La Fête patronale : un succès
p. 10-11

Les écoles p. 13-14

Des associations dynamiques...
p. 15



Vie municipale.....	3
Vie communautaire.....	8
Manifestations.....	10
Ecoles.....	14
Nos associations.....	15
Urbanisme et travaux.....	21
Informations pratiques.....	22
A noter / Etat civil.....	23



Le Mot du Maire

Avec quelques semaines de retard sur les dates établies, voici votre bulletin d'informations municipales. En effet, les principaux acteurs de la rédaction ayant eu d'autres contraintes professionnelles ou personnelles, nous avons choisi de retarder sa parution pour garder le même objectif de qualité. J'espère que ceci ne vous a créé aucune gêne et je vous présente nos excuses.

Nous n'avons pas été absents de la sphère communication pour autant, puisque depuis quelques semaines la commune de Turny à son site internet. Vous pouvez donc retrouver beaucoup d'informations utiles et consulter les actualités de votre commune sur www.turny.fr. Les associations y ont, comme dans ce bulletin et dans la vie de la commune, une place importante.

Les travaux envisagés pour 2010 prennent déjà du retard ; les difficultés budgétaires à tout niveau de l'organisation de l'Etat sont une réalité pour notre commune. Les enveloppes de subventions sont réduites et les moyens financiers d'investissements moins nombreux. Malgré tout, nous nous efforcerons de réaliser les projets les plus pertinents pour la commune et les commissions ne cessent de travailler. Certains projets ne verront le jour peut-être qu'en 2011, mais restons optimistes.

En cette période de forte chaleur, période d'isolement pour certains due aux vacances des autres, nous vous recommandons comme chaque année de faire un peu plus attention à vos voisins, surtout aux personnes âgées, et de signaler en mairie toutes les anomalies que vous pourriez observer.

La période estivale est également propice aux cambriolages. La gendarmerie vous propose, comme chaque année, le plan tranquillité vacances. Renseignez-vous.

Mais l'été, c'est surtout de multiples occasions de se rencontrer. Les associations et la commune organisent pour vous des manifestations dignes d'intérêt. L'initiative des habitants pour rassembler amis et voisins lors des repas de rue et de hameau est toujours saluée de succès. Encore une fois, participez, ce sont des rencontres de proximité pleine d'humanité.

Le projet éolien, que nous avons déjà évoqué, est un projet sur lequel le conseil municipal a choisi de vous informer lors d'une réunion publique dès les premières étapes, c'est-à-dire en septembre. Il est question pour l'instant d'autoriser ou non les pré-études sans pour cela nous engager à autoriser la construction. Je vous invite à assister à cette information, pour laquelle nous nous attachons à trouver des interlocuteurs compétents et objectifs afin que chacun puisse se faire son opinion possible et que ne naisse pas la rumeur. Que vous soyez a priori pour, contre ou indécis, il est important que vous participiez. La date, l'heure et le lieu vous seront largement communiqués.

Il me reste à vous souhaiter un bon été, de bonnes vacances pour ceux qui en ont, et de vous inviter à participer à toutes les occasions de nous, de vous rencontrer.

Stéphane GALLOIS
Maire

BULLETIN MUNICIPAL
OFFICIEL DE TURNY
N°7 - 2^{er} trimestre 2010

Directeur de la publication :
Stéphane GALLOIS

Rédacteur en chef :
Cillia BOUZONIE

Comité de rédaction :
Commission Communication,
associations communales,
écoles

Photos : Mairie de Turny,
associations communales,
Sylvino Marques, Jean-Marc
Suinot

Impression : Mairie de Turny
I.S.S.N. 3/P/01

Les délibérations du Conseil Municipal

L'intégralité des délibérations du Conseil Municipal est disponible en Mairie.

Conseil Municipal du 25 février

Absent excusés : Corinne BOURGOIN ayant donné pouvoir à Jean-Pierre CHARONNAT, Jean-François CHOLLET ayant donné pouvoir à Claude HUGOT et Jean-Marc SUI-NOT ayant donné pouvoir à Jean-Charles LEFEVRE.

Absents : Véronique JORGE et Gérard ASSAYA.

Secrétaire de séance : Gilles VIAUT.

Aucune correction n'étant apportée au compte-rendu du Conseil du 17 décembre 2009, il est accepté à l'unanimité.

Paiement des investissements en cours

Monsieur le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal de payer, sur l'exercice en cours et à hauteur de ¼ des dépenses d'investissement de l'exercice précédent, les factures d'investissement reçues dernièrement concernant notamment l'achat du camion de pompier (900 €) et une partie des travaux réalisés par l'entreprise FORTINI (environ 30 000 €). Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal l'y autorise à l'unanimité.

Vacations des sapeurs-pompiers

Monsieur le Maire expose le taux des vacations publié au JO le 30 décembre 2009 comme suit :

	Rappel 1/10/08	A compter du 1/07/09	A compter 1/01/10	A compter du 1/01/11
Caporaux	7,52 €	7,68 €	7,84 €	8,00 €
Sapeurs	7,00 €	7,15 €	7,30 €	7,45 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité que les vacations soient versées selon les nouveaux tarifs en vigueur.

Modification des statuts de la Communauté de Communes du Florentinois

Monsieur le Maire demande d'accepter la modification des statuts de la Communauté de Communes du Florentinois afin de pouvoir élire un membre supplémentaire au Bureau représentant la commune de Turny. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette modification des statuts de la Communauté de Communes portant la répartition des membres du Bureau comme suit : 1 président, 2 vice-présidents, 4 membres et permettant la représentation de Turny.

Avenant au Contrat bois

Monsieur le Maire a demandé à l'entreprise BIOS qu'elle programme une réunion de présentation du schéma directeur d'assainissement devant le Conseil Municipal. L'entreprise BIOS demande une contribution de 400 € HT, cette réunion n'étant pas prévue au contrat. Monsieur le Maire demande d'accepter de payer cette maximum. Il tentera de faire baisser le montant de la prestation. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

Vote des 4 taxes

Une erreur s'est produite lors de la saisie de l'ordre du jour puisqu'à partir de 2010, la taxe professionnelle étant supprimée, il ne reste que 3 taxes à voter. Il propose de conserver les mêmes taux d'imposition qu'en 2009, soit pour mémoire :

- 8.53 % pour la taxe d'habitation
- 12.64 % pour le foncier bâti
- 44.80 % pour le foncier non bâti.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

Subventions aux associations et organismes divers

Associations Communales

Action Artistique Notes en Othe	280,00 €
Association Sportive de Turny	280,00 €
Club de l'Amitié	280,00 €
Ensemble pour les écoles de Turny	280,00 €
La Compagnie du Parapluie	280,00 €
Moto Club	280,00 €
Les Amis du Site et du Patrimoine	280,00 €
Turny Danse	280,00 €
Turny Sports et Loisirs	280,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité l'attribution des subventions aux associations communales énoncées ci-dessus.

Organismes non Communaux

A.D.M.R.	160,00 €
Centre de Loisirs Les Gavroches	NC
CFA La Noue (1 apprenti)	175,00 €
CFA BTP	85,00 €
C.I.F.A. (1 élève)	90,00 €
Maison Familiale Rurale (1 élève)	90,00 €
Mini-crèche Pomme d'Api	1 583,00 €
Office du Tourisme de Saint-Florentin	150,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité l'attribution des subventions aux organismes non communaux énoncées ci-dessus.

>> Vie municipale

Contributions

SIVU du Créanton 2 500,00 €
Vitavie 84,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité l'attribution des contributions énoncées ci-dessus.

Questions diverses

- Une administrée demande à changer de concession au cimetière. Actuellement propriétaire d'une concession située place n°150 carré 1, elle souhaiterait désormais la place n° 107 carré 1. Monsieur le Maire demande d'autoriser cette administrée à changer de concession. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal l'y autorise à l'unanimité.

- Les 2 lignes de trésorerie ont été remboursées. Le coût total n'est pas déterminé car le trimestre n'est pas terminé.

- Une requête à été déposée au Tribunal Administratif par l'association « Yonne Nature Environnement », demandant l'annulation des 2 délibérations du 17/12/2009 concernant la révision simplifiée du POS.

- Les 14 et 21 mars prochains se dérouleront les élections régionales. Monsieur le Maire demande donc la participation des conseillers pour la tenue du bureau de vote et le dépouillement.

- La présidente de la mini-crèche Pomme d'Api démissionne de son poste. Cette décision prendra effet lors de la prochaine Assemblée Générale qui aura lieu le 30 avril 2010. Il est capital de trouver un(e) président(e) pour éviter la fermeture de la mini-crèche.

- Les réunions du Conseil Municipal auront lieu le dernier jeudi du mois.

Prochain conseil : 25 mars 2010.

La séance est levée à 21h20.

Conseil Municipal du 8 avril 2010

Absent excusés : Muriel HARIOT ayant donné pouvoir à Gérard ASSAYA, Gilles VIAUT ayant donné pouvoir à Claude HUGOT.

Secrétaire de séance : Gérard ASSAYA.

Aucune correction n'étant apportée au compte-rendu du Conseil Municipal du 25 février, il est accepté à l'unanimité.

Compte de gestion

Monsieur le Maire présente le compte de gestion de la Commune pour l'exercice 2009. Il rappelle que tous les chiffres ont été étudiés à la réunion du 6 avril à laquelle tout le conseil municipal était invité.

	Résultat de clôture 2008	Résultat de l'exercice 2009
Section investissement	- 71 997.79 €	171 130.76 €
Section fonctionnement	238 939.32 €	48 756.48 €
TOTAL	166 941.53 €	219 887.24 €

Résultat de clôture 2009

- investissement : 99 132.97 €
- fonctionnement : 78 380.16 €

TOTAL 177 513.13 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion 2009.

Compte administratif

Madame BOURGOIN, 1^{er} adjoint, est désignée à l'unanimité Présidente de séance. Monsieur le Maire quitte la salle. Les résultats étant identiques au compte de gestion du Receveur Municipal, Madame BOURGOIN propose au Conseil de procéder au vote. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le compte administratif 2009 à l'unanimité.

Affectation du résultat

	Investissement	Fonctionnement
Recettes	536 124.70 €	542 580.53 €
Dépenses	364 993.94 €	493 824.05 €
Résultat 2009	171 130.76 €	48 756.48 €

Résultat antérieur reporté - 71 997.79 € 29 623.68 €
Soit résultat cumulé 99 132.97 € 78 380.16 €

RAR 101 151.75 € pour les dépenses
67 613.53 € pour les recettes
Soit - 33 538.22 €

soit un résultat de 78 380.16 €

Monsieur le Maire propose d'affecter les résultats comme suit :

Section de fonctionnement		
Recettes	Article 002	78 380.16 €
Section d'investissement		
Dépenses	Article 001	99 132.97 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité l'affectation de résultat.

>> Vie municipale

Budget primitif

Ce budget est identique à celui étudié précédemment en réunion, modifications faites des observations. Monsieur le Maire propose de voter ce budget au chapitre, que ce soit en fonctionnement ou en investissement. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

Le budget s'équilibre de la façon suivante :

- en fonctionnement, dépenses et recettes : 556 978,00 €

- en investissement, dépenses et recettes : 432 604,00 €

Fonctionnement

Dépenses

- Chapitre 011 : Charges à caractère général	200 810,00 €
- Chapitre 012 : Charges de personnel et frais assimilés	188 300,00 €
- Chapitre 065 : Charges de gestion courante	81 100,11 €
- Chapitre 066 : Charges financières	7 500,00 €
- Chapitre 067 : Charges exceptionnelles	200,00 €
- Chapitre 022 : Dépenses imprévues	7 321,00 €
- Chapitre 023 : Virement à section d'investissement	70 000,00 €
- Chapitre 042 : Opérations d'ordre transfert entre section	1 747,00 €

Recettes

- Chapitre 002 : Excédent de fonctionnement reporté	78 330,13 €
- Chapitre 013 : Atténuations de charges - Remboursement	36 000,00 €
- Chapitre 070 : Produits des services du domaine	68 080,00 €
- Chapitre 073 : Impôts et taxes	195 417,00 €
- Chapitre 074 : Dotations et subventions	150 843,00 €
- Chapitre 075 : Autres produits de gestion courante	22 447,87 €
- Chapitre 076 : Produits financiers	10,00 €
- Chapitre 077 : Produits exceptionnels	5 800,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte (13 voix pour – 1 abstention Gilles VIAUT) le budget primitif 2010 de fonctionnement présenté.

Investissement

Recettes

Chap 001 - Déficit antérieur reporté	99 132,97 €
Chap 021 - Virement section fonctionnement	70 000,00 €
Chap 040 - Opérations d'ordre Frais d'études	1 747,00 €
Chap 10 - Dotations fonds divers et réserves - FCTVA	53 000,00 €
- TLE	1 400,00 €
Total Chap	1 054 400,00 €

Chap 13 - Subventions d'investissements

Cimetière	Subv. DGE	12 000,00 €
	Subv. CG	13 000,00 €
Aménagement de jeux	Subv. CG	2 000,00 €
Aménagement parking	Subv. CG	5 000,00 €
Radar pédagogique ENR	Amende de Police	1 830,00 €
	Subv. Etat	9 000,00 €
Voirie L'Hôpital	Subv. CG	(RAR) 39 029,75 €
	Subv CG (contrat de canton)	(RAR) 28 583,78 €
Reconstitution Forêt communale		22 730,62 €
Coeur de village	Subv. CR	9 149,88 €
Total Chap 13		142 324,03 €

Chap 16- Emprunt Cimetière 65 000,00 €

TOTAL RECETTES 432 604,00 €



>> Vie municipale

Dépenses

Chap 020 - Dépenses imprévues		5 788.77 €
Chap 16 - Remboursement emprunts et dettes	Emprunts antérieurs	14 763.48 €
	(RAR)	21 151.75 €
	Nouvel emprunt	5 500.00 €
Total Chap 16		41 415.23 €
Chap 20 - Immobilisations incorporelles	PLU	30 000.00 €
	BIOS	5 000.00 €
	Révision simplifiée. du POS	3 500.00 €
	Plan des bâtiments	6 000.00 €
	Coeur de Village	12 000.00 €
Total Chap 20		56 500.00 €
Chap 21 - Immobilisations corporelles	Cimetière	153 500.00 €
	Transformateur	30 000.00 €
	Aménagement de jeux	15 000.00 €
	Aménagement parking	10 000.00 €
	Bâtiments communaux	5 000.00 €
	Matériels aménagement	25 400.00 €
	Voirie Hôpital	(RAR) 80 000.00 €
Total Chap 21		318 900.00 €
Chap 23 - Immobilisation en cours	Logements communaux	10 000.00 €
TOTAL DEPENSES		432 604.00 €

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal accepte (13 voix pour – 2 abstentions Cillia NONIQUE et Gilles VIAUT) le budget d'investissement présenté.

Location appartement communal

Le logement communal du rez-de-chaussée de l'ancienne Poste a été loué au CCAS, pour gérer un cas urgent d'aide sociale. Il nous était, initialement, demandé une délibération, rendu inutile par les délégations faite au maire.

Modification des statuts de la Communauté de Communes du Florentinois

La Communauté de Communes du Florentinois demande de bien vouloir délibérer sur l'ajout d'une nouvelle compétence à ses statuts afin de pouvoir réaliser une infrastructure tennistique sur le territoire communautaire, hors gestion. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte (14 voix pour – 1 abstention Cillia NONIQUE).

Avis sur une zone de développement éolien

Les services de la Préfecture demandent au Conseil Municipal d'émettre un avis concernant la zone de développement éolien définie concernant notamment la Commune de Boeurs-en-Othe. En tant que commune riveraine, Turny doit exprimer un avis contre ou en faveur du projet. Sans réponse, l'avis est réputé favorable. Une enquête publique sera menée ultérieurement. Le plan de localisation de la ZDE est distribué aux conseillers. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne un avis favorable (10 voix pour – 5 abstentions : Corinne BOURGOIN, Jean-Charles

LEFEVRE, Jean-Marc SUINOT, Gérard ASSAYA, Muriel HARIOT) sur cette zone de développement éolien.

Forêt : martelage des parcelles 2 et 24

Monsieur le Maire fait lecture au Conseil Municipal d'un courrier émanant de l'Office National des Forêts concernant le martelage des parcelles 2 et 24. Le cours actuel du bois n'étant pas favorable, le délai d'exploitation sera porté au 15 avril 2015. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

Devis supplémentaire des travaux de L'Hôpital

Suite aux travaux de voirie de l'Hôpital, Monsieur le Maire a demandé un devis à ABCD Paysage concernant l'engazonnement des zones de trottoirs destinées à être enherbées. Le coût du devis s'élève à 650.00 € HT, soit 777.40 € TTC à placer en investissement. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

3^e utilisation de la salle des fêtes par deux associations

Les associations « Ensemble pour les Écoles de Turny » et « Association Sports Turny » ont demandé exceptionnellement de pouvoir bénéficier d'une 3^e utilisation gratuite de la salle des fêtes les 24 et 25 avril pour y organiser une activité avec les enfants (EPET) et une randonnée (AST). Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

>> Vie municipale

Opération Coeur de Village

L'examen du budget lors de la réunion du 6 avril ayant amené le Conseil Municipal à réfléchir à d'autres pistes pour les projets à mener, Monsieur le Maire propose un ajournement du sujet.

Proposition du Festival en Othe

L'association « Festival en Othe » propose de se produire sur la commune moyennant une participation financière de 1 000 euros, la salle des fêtes leur étant prêtée gracieusement. Mesdames Corinne BOURGOIN et Cillia NONIQUE précisent que le spectacle est ensuite payant pour les visiteurs, malgré la participation de la commune, et que la recette est pour l'association. Monsieur le Maire demande donc de refuser la proposition de spectacle de Festival en Othe. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal refuse à l'unanimité.

Questions diverses

- Monsieur le Maire fait part de la demande d'un administré d'une remise gracieuse des frais de retard du paiement de la Taxe Locale d'Équipement. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte (8 voix pour – 2 abstentions Jean-Pierre CHARONNAT, Jean-Marc SUINOT – 5 voix contre – Viviane CHAUSSIN, Gérard ASSAYA, Cillia NONIQUE, Muriel HARIOT, Stéphane GALLOIS).

- La Municipalité avait proposé à la vente le véhicule communal Citroën C15. L'offre devait être remise sous enveloppe en mairie avant le 31 mars, avec une prix de réserve de 2 800 € A l'ouverture des enveloppes, le conseil municipal prend connaissance de deux propositions à 2 800 € et d'une proposition de la Mairie de Sormery à 3100 € Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la proposition de Sormery pour l'achat du Citroën C15 au prix de 3 100 € et donne autorisation à Monsieur le Maire d'effectuer des démarches administratives.

- Le Contrat Aidé d'Elodie GOJARD travaillant actuellement à la Commune passera de 25 heures à 35 heures dès le 4 mai 2010 (le contrat CAE étant financé depuis le 1^{er} janvier 2010 jusqu'à 35 heures). Le contrat CAE étant assorti d'une formation, il est proposé de lui permettre de suivre la formation de préparation afin de passer le concours d'ad-joint administratif.

- Une nouvelle association s'installe à Turny : « A TOUS POINTS », concernant le point compté. Cette association ne comptant pour l'instant aucun membre à Turny, et l'association pouvant bénéficier des mêmes avantages que les autres associations communales, il est convenu qu'elle s'investisse dans la vie communale.

- La Commune accueille depuis le 1^{er} avril un stagiaire en deuxième année de DEUST « webmaster et gestion de réseau » : Stéphane FAURIES de Jaulges. Il est chargé pendant ses huit semaines de stages de mettre en place le

site Internet de la commune et de former les personnes en charge de sa mise à jour.

- Une réunion Commission des Fêtes aura lieu le 14 avril 2010 à 20h30, dans la salle de réunion de la mairie, afin de finaliser l'organisation de la fête patronale le 15 mai.

Prochain conseil ou commission générale : jeudi 29 avril.

La séance est levée à 21h55.

ABCD PAYSAGE
CREATION ET ENTRETIEN
DES ESPACES
VERTS

- * GAZON
- * TONTE
- * ARROSAGE
AUTOMATIQUE
- * PLANTATION
- * TAILLE
- * MAÇONNERIE
PAYSAGERE
- * CLOTURE

8 RUELLÉ DES FOSSES
89570 TURNY
TEL: 03.86.35.36.41
E-mail: abcdpaysage@orange.fr
Patrick DOIN - GÉOMÈTRE

AURUS Elec
ELECTRICITE GENERALE

La sécurité
des personnes
et des biens
avant tout...

ELECTRICITE GENERALE
Installations locaux neuf & rénovation
Chauffage • VMC • Alarme
dépannage
Audit et mise en conformité
Portail audio & vidéo
Etude & devis gratuits

89570 TURNY • Tel/Fax. 03 86 35 16 75 • Portable. 06 32 93 77 59
Site : www.aurus-elec.fr • E-mail : info@aurus-elec.fr

BEMAT
INDUSTRIE

Etudes, Maintenance et Assistance Techniques

DES COMPETENCES A VOTRE SERVICE

34 Route de la Forêt d'Othe
Le Fays
89570 TURNY

Tél / Fax : 03 86 56 27 30
Email : bemat.industrie@wanadoo.fr

Institut
Beauty'ful
Le bien être absolu

- ◆ Epilations traditionnelles
- ◆ Soins visage envoûtant
- ◆ Beauté des mains et des pieds
- ◆ Maquillage de jour ou de fêtes
- ◆ Soins du corps décontractant



☎ 03 86 56 22 63

53, grande rue 89770 Chailley
Ouvert du Mardi au Samedi
9h 12h - 13h 19h

La forêt d'Othe

Un artisan à votre écoute pour tous vos projets

Charpente • Menuiserie
Bâtiments industriels et agricoles
Maisons à ossature bois et colombages



89570 TURNY
03.86.35.29.52
www.laforet-dothe.fr

SARL
FROMONT SERVICES
Sylvana et Sandrine




03 86 43 45 87 TAXIS TURNY 06 08 46 77 75

***Transports Privés :**
Aéroports, gares, Courses, vétérinaire, coiffeurs...

***Transports de Malades Assis (TAP):**
Consultations, Hospitalisation, Dialyses, Kiné, Chimio, Rayons, IRM, Scanner, CMPP...

La satisfaction de nos clients est notre devise

Hedou Funéraire

Chambre Funéraires - Marbrerie
Incinération - Articles funéraires
Organisation d'obsèques - Contrats obsèques
A votre disposition 7 jours/7

TURNY ST FLORENTIN
Tél. 03 86 35 02 08 Tél. 03 86 35 04 50

www.hedou-funeraire.com



ISOPROFIL

2, rue Pierre de Coubertin
89400 MIGENNES
Tél. 03 86 80 26 00
Fax 03 86 92 95 36

isoprofil@wanadoo.fr

Jean-Luc OLIVER

- Fenêtres P.V.C.
- Vérandas et sas d'entrée
- Volets roulants ou battants
- Portes de garage
- Stores intérieurs et extérieurs

PLEINE LUNE

MAROQUINERIE - BAGAGERIE
BIJOUX FANTAISIE
ACCESSOIRES DE MODE

23, Rue Dilo - 89600 Saint-Florentin
Tél.: 03 86 43 44 79

E-mail: pleinelune89@orange.fr - www.pleinelune89.fr



EURL RAMILLON

ENT. GÉNÉRALE DE RESTAURATION
MAÇONNERIE COUVERTURE AMÉNAGEMENTS INTÉRIEURS
SOCIÉTÉ AU CAPITAL DE 7622.45 EUROS

89570 NEUVY SAUTOUR
☎ et 📠 : 03.86.56.34.33



La Pécré

Chambre d'hôtes

15, Grande rue 89570 Turny
Tél. 03.86.35.06.34
@: alainumpapa@aol.com



CHAUFFAGE - CLIMATISATION
ENERGIES RENOUVELABLES

GROSSISTE SPECIALISE

89570 TURNY Tél : 09.71.44.25.75

E-mail : suinot.info@orange.fr

Les dernières délibérations de la Communauté de Communes

Une nouvelle compétence

La principale décision prise par la Communauté de Communes du Florentinois au cours de ces derniers mois est l'étude puis la décision de la prise de compétence " Equipement sportif : construction d'une infrastructure tennistique intercommunale (hors gestion) ".

En effet la CCF a décidé de construire un complexe tennistique de 2 cours couverts et 3 cours plein air à Vergigny pour l'ensemble des communes de la CCF.

La gestion sera assurée par une association. Le choix de l'architecte à été voté lors du dernier conseil.

La prise de nouvelle compétence exige une modification des statuts qui doit donc être voté par les conseils municipaux de chaque commune adhérente après décision du conseil communautaire.

Zone des Galettes - Saint-Florentin

Une étude sur le rachat de la zone militaire des Galettes afin de créer une zone artisanale communautaire a posé beaucoup d'interrogation en termes de coût.

Pour espérer réaliser un tel projet, il faut acheter la zone en l'état, à un prix symbolique certes, faire une étude pyrotechnique, déminer, éventuellement dépolluer, pour enfin aménager. Tout ceci engendre des dépenses qui peuvent atteindre des sommes plus élevées que le prix de revente.

Le choix d'aménager une zone faiblement inondable (aujourd'hui disponible) engendre aussi des coûts importants et beaucoup d'incertitudes. Il semble donc plus judicieux d'acheter un terrain ailleurs pour l'aménager. Les études et discussion sont en cours.



Ecole de Musique

Le dossier concernant l'école de musique est en phase finale d'étude et devrait être prochainement soumis au conseil communautaire.

Il s'agit de prendre la compétence dite " école de musique ". C'est un projet communautaire puisque des enfants de toutes les communes y participent.

Sa forme future n'est pas encore définitive.

Démission du Président



L'évènement majeur qui marque la fin de cette période est la démission du président. Gilbert Buhagiar, même s'il va mieux, a connu récemment de graves problèmes de santé qui ne lui permettent plus de poursuivre son mandat qu'il menait avec passion et détermination dans le choix du consensus lors de la prise de décision. Nous lui souhaitons un bon rétablissement.



Il a donc fallu élire un nouveau président, mais aussi de nouveaux vice-présidents et un nouveau bureau. Le conseil communautaire s'est réuni le 15 juillet 2010 à Germigny afin notamment de procéder à ces élections. C'est Maxence Guillot qui a été élue présidente de la Communauté de Communes du Florentinois.

Trois vice-présidents ont ensuite été désignés : Dominique Besset, Stéphane Gallois et Serge Gaillot.

Turny, par ses délégués, a pleinement pris sa place au sein des différents groupes de travail. Monsieur le Maire tient d'ailleurs à en remercier les membres de la Communauté.

Rappel : pour en savoir plus sur la Communauté de Communes, n'hésitez pas à vous adresser à nos deux délégués communautaire : Viviane Chaussin et Stéphane Gallois.

>> Fête patronale...



>> ... en images



>> Manifestations

Remise des dictionnaires aux CM2

A l'occasion du passage en 6^e des élèves de CM2, la traditionnelle remise des dictionnaires aux futurs collégiens a eu lieu le 25 juin dans la classe d'Yvan Magnani, à Chailley.

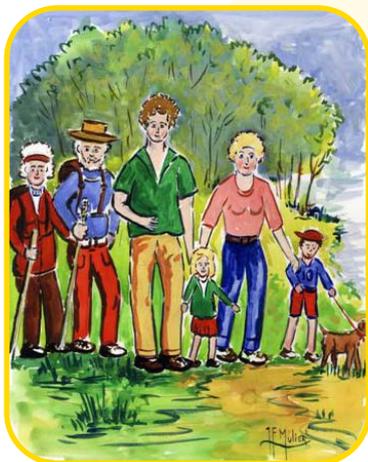
C'est devant leur famille et leur professeur que les enfants se sont vus remettre un dictionnaire dédié par Monsieur Magnani : une attention que les enfants ne manqueront pas de relire au cours de leurs études, une attention les incitant à persévérer, à réussir par le travail.

Monsieur le Maire de Turny, Mme la Première Adjointe de Chailley et Madame le Maire de Boeurs-en-Othe les ont félicités pour leur passage au collège.

La soirée s'est terminée autour du verre de l'amitié après que les élèves ont remis un cadeau à leur instituteur.



Balades estivales...



C'est reparti !
Durant tout l'été, venez profiter du grand air après votre journée de travail ou vous détendre pendant vos vacances. Alors rendez-vous les mardis soirs. Le rendez-vous est fixé devant la salle des fêtes aux alentours de 19h00.

Venez partager un moment de convivialité en famille, entre amis, à pied, à vélo...

Cathy Colin présente...

A poster for an exhibition titled "Terre de Siègne". The background is a textured, reddish-brown color with abstract shapes. At the top, a white banner contains the text: "Du samedi 14 août au dimanche 22 août 2010, 22, route de la forêt d'Othe, LE FAYS 89570 Turny". Below this, the title "Terre de Siègne" is written in large, stylized letters. Underneath the title, it says "EXPO Peintures, Photos, Sculptures". On the right side, there are two small inset images: a sculpture of a face and a photograph of a landscape. At the bottom right, the artists' names are listed: "Artistes : Cathy COLIN, Philippe MADELIN, Alain CHARLOT". At the bottom left, it says "Tous les jours de 15 h00 - 19 h00".

>> Ecoles

Sortie à Lason à l'EARL La Fringale



Les enfants de l'école maternelle de Turny dictent collectivement ce texte suite à leur sortie à l'EARL La Fringale le jeudi 20 mai 2010.

Quentin a plusieurs métiers :

- il plante des graines et il conduit des tracteurs. C'est un agriculteur.
- il est meunier : il fait la farine.
- il fait du pain : c'est un boulanger.

Les épis de blé sont encore dans la tige, tous verts, parce qu'ils ne sont pas mûrs. Après, ils seront jaunes.

Avec le moulin électrique, il fait de la farine. Derrière le moulin, il y a un moteur. Du moulin, il sort de la farine et l'écorce du blé : le son.



Dans le pétrin, il met de la farine, de l'eau et du levain, et aussi du sel.

Nous avons fait du "faux-pain" en forme d'escargot, de pain, de ce qu'on voulait. Il nous a offert des pâtes, du jus de pomme et du pain brioché... et nous avons senti comme une petite fringale.



>> Ecoles

Sortie au Parc des félins de Nesles

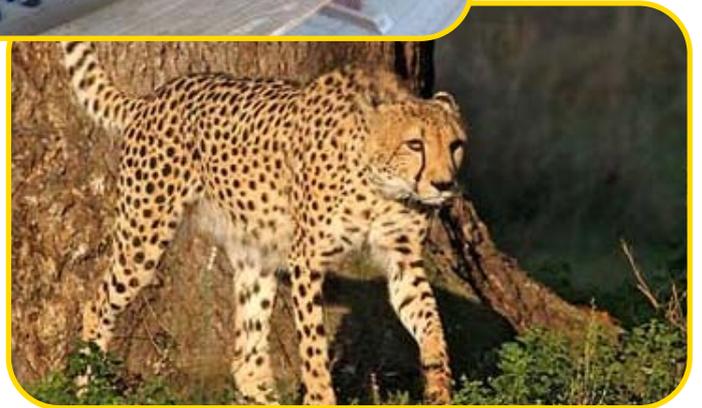
Les élèves de CE 2 se sont rendus au Parc des Félins de Nesles en Seine-et-Marne le 22 juin dernier. Parmi les 36 espèces de félins (sur)vivants sur notre planète, ils ont pu découvrir plus de 25 espèces et diverses sous-espèces. Une sortie scolaire que nous raconte un élève...

La journée s'est bien passée et on a vu plein de félins, petits et grands. Nous avons vu des félins d'Asie, d'Amérique et d'Afrique. Nus avons vu des tigres, des tigres blancs, des guépards, des chats et plein de sortes de lynx et de pumas. Nous avons vu aussi un lion et un guépard de très près.

A 12h30 nous avons mangé.

Nous avons ensuite vu le plus gros des tigres : le tigre de Sibérie.

Nous avons aussi vu des lémuriens qui se promènent en liberté.



>> Nos Associations

Association sportive de Turny

La rando, ça marche !

Sa rando du mois d'avril fut une réussite et tant pis pour ceux qui ne sont pas venus ; ils ont raté une bonne journée sportive et culturelle.

Sportive du fait des 13km du matin, haut en descentes et surtout en montées. Mais le soleil attendait tout le monde sur les hauteurs de Chailley, à la petite chapelle de Notre-dame-de la bonne mort. Monsieur Marcel Renaut, président de l'association des Amis des monuments et sites de Chailley nous a fait visiter cette petite chapelle et nous a confié son histoire avec un réel plaisir et qui fut réciproque. Nous l'en remercions encore une fois.

Aux alentours de 14h, le retour fut sonné pour les 9 km restants.

Le soleil printanier était toujours là et les randonneurs sont partis le cœur joyeux et les jambes moins légères mais vaillantes.



Rendez-vous...

L'association vous donne rendez-vous le samedi 6 novembre prochain. Une Rando Gourmande Etoilée est dans les bacs, avec des étapes repas tout au long du parcours. Les inscriptions sont à faire sur notre blog avant le 30 septembre.

Un blog convivial

L'association vous invite dès à présent à visiter son blog : www.asturny.unblog.fr. Vous y trouverez toutes ses informations et ses actualités !

Nos sections sont toujours d'actualité:

Gym - le mardi de 19h45 à 20h45 - 65 € / an
Yoga - le jeudi de 18h30 à 19h30 - 85 € / an

Contact : Yannick PASSERA - 03.86.35.00.05



Moto Club de Turny

Le MC Turny vous attend au circuit de la Pincette au Fays le dimanche 1^{er} août. Retrouvez les infos que vous souhaitez sur : www.mcturny.com

Contact : Jérôme Mulot - 03.86.56.27.34

>> Nos Associations

Ensemble pour les écoles de Turny

Le Marché de Printemps

La 4^e édition de notre marché a été satisfaisante, malgré l'absence de plusieurs exposants pour cause de maladie.



Vos dons à la tombola pour les écoles de Turny ont encore démontré votre attachement aux enfants de notre commune et votre générosité à leur égard. Tous les élèves de maternelle et de primaire, ainsi que leurs enseignantes : Mme Jeandarne et Melle Lebeau, se joignent à nous pour vous remercier de votre gentillesse.

L'après-midi Nature

Le 24 avril dernier, une cinquantaine d'enfants adhérents et assistants à toutes nos activités antérieures, ont été conviés à participer à un atelier nature. Plusieurs thèmes ont été abordé : les plantes, les insectes, les oiseaux, les éléments (air, eau, terre) de façons diverses.



Le jardinage a été une approche simple pour les enfants. Ils ont appris à transplanter des plants de fraisiers dans une jardinière en respectant leurs besoins (terre, eau, soleil). Ils ont pu s'initier, selon des groupes d'âge, à la botanique des fraisiers et des plantes en général.

Pour faire le lien de manière ludique avec les autres thèmes, ils ont réalisé un moulin à vent en papier plastifié et bois, un papillon en fil de fer qu'ils ont pu piquer dans leur plantation, ainsi qu'une hirondelle mise à leur disposition pour personnaliser leur réalisation.

Merci aux parents présents pour leur précieuse aide et à ceux qui adhèrent chaque année, sans qui l'association ne pourrait proposer ce type d'activité aux enfants.



Merci également aux deux enseignantes, Céline et Alexandra, de Turny pour leur soutien et leur présence à chacune de nos manifestations, et à Yvan Magnani enseignant des CM1-CM2 de Chailley de nous avoir confié ses planches de leçons de biologie végétale.



Les rires et la joie des enfants sont " l'engrais " de notre envie de continuer à proposer de nouvelles après-midi créatives.

La Fête Patronale

Le pôle restauration-buvette, tenu en commun par trois associations de la commune, lors de la fête patronale du 16 mai dernier, a permis de remplir les estomacs des visiteurs et des exposants sous le soleil et dans la bonne humeur.

L'attente pour avoir une barquette de frites était longue, nous nous en excusons, mais c'est la preuve que les amateurs étaient au rendez vous, tout comme pour déguster le boudin à l'ancienne. Les crêpes et les rafraîchissements ont satisfait les fringales de l'après midi des enfants, et des plus grands.

L'association Ensemble Pour les Ecoles de Turny ainsi que l'Association Sportive de Turny et l'Amicale des Sapeurs Pompiers de Turny remercient tous les habitants de Turny et des environs pour leur aimable participation à la fête et leur gourmandise !

Contact :
Sophie PIAT -
03.86.43.41.58



>> Nos Associations

Amicale des Sapeurs-Pompiers

Le nouveau camion : l'avancée des travaux



Nous vous avons annoncé lors du dernier bulletin municipal l'achat par la municipalité, financé par l'amicale des sapeurs pompiers, d'un nouveau camion pour les pompiers de Turny. Ce dernier nécessitait notamment une remise en état de la boîte de vitesse ainsi que quelques réparations mécaniques mineures. Grâce à l'intervention de notre "mécanicien en chef" local, c'est quasiment chose faite.

Il reste encore tout l'aménagement intérieur : transfert de la cuve de 600 litres de l'ancien vers le nouveau camion, installation de la moto-pompe et divers aménagements visant à faciliter l'utilisation du matériel lors des manœuvres et interventions. Ces travaux sont prévus pour l'été.

Nous aurons certainement le plaisir de vous informer de la mise en circulation de notre nouveau véhicule lors de la parution du prochain numéro du bulletin municipal.

Quelques nouvelles de Turquie ...

Du 2 au 9 mai dernier, ce sont quelques 38 personnes pompiers ou non, de Turny ou des environs, qui se sont rendues du côté de Bodrum, à l'extrême sud-ouest de la Turquie, pour un voyage magnifique organisé par l'amicale des sapeurs-pompiers de Turny.

Quoi de plus agréable qu'une semaine de soleil, au bord d'une mer bleue turquoise (bleu local), dans un cadre magnifique avec une ambiance des plus sympathiques ?

Ce fut aussi l'occasion de balades en bateau ou à pied, de visites de sites historiques tel Ephèse ou, plus à l'intérieur des terres, de la découverte de la vie locale. L'accueil des habitants de cette région est très agréable : sourires, politesse et respect sont toujours au rendez-vous. En résumé, une semaine de vacances merveilleuse appréciée par tous les participants qui sont prêts à repartir.

Contact : Christian HANNIET - 03 86 35 34 94



>> Nos Associations

Le Club de l'Amitié

Age tendre...

Nous sommes heureux aujourd'hui de vous faire partager notre sortie au Zenith de Dijon de mai dernier.

Le car était plein, à tel point que nous n'avons pu satisfaire tout le monde. Le trajet nous a permis de nous mettre dans l'ambiance et de faire plus ample connaissance avec les adhérents des autres clubs.

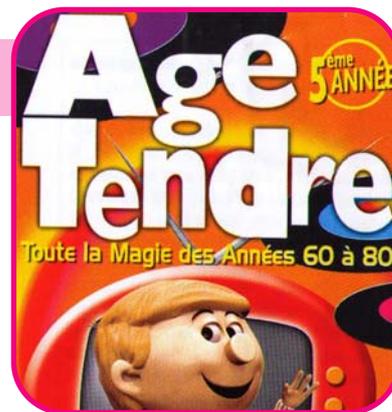
Une fois bien installés dans cette superbe salle de spectacle que certains découvraient pour la première fois, nous avons fortement profité du concert : des jeux de lumière spectaculaires, nos idoles des années 1960 à 1980, sans oublier Denise Fabre qui animait l'ensemble. Pendant trois heures, nous avons chanté les succès de Sheila, de Michèle Torr, de la Compagnie Créole, d'Isabelle Aubret et de beaucoup d'autres.

Au retour, les commentaires ont fusé. Entre souvenirs et contentement, nous nous en sommes donné à cœur joie. Nous pensons donc renouveler l'expérience en 2011.

Une rendez-vous incontournable

Le Club de l'Amitié prépare son anniversaire pour le dimanche 24 octobre avec Brigitte Lemaire et son batteur. Au programme, des souvenirs, du chant, de la danse et beaucoup de gourmandises.

Nous profitons également de cette édition pour vous rappeler que le club n'aura pas d'activité estivale, du 15 juillet au 31 août.



Contact : Christiane JULIEN - 0386434650 / 0633015654



Association des Amis du Patrimoine et du Site de Turny

Journées du Patrimoine

A l'occasion des Journées Européennes du Patrimoine, les 18 et 19 septembre 2010, l'association des Amis du Patrimoine et du Site de Turny organise en l'église Saint Mammès, une exposition d'oeuvres d'artistes du village : peintures, photos, broderies, meubles décorés et compositions florales, etc.

Si vous souhaitez exposer, signalez-vous avant le 1er septembre au 03.86.35.06.93.

Vive la rentrée !

Les 25 et 26 septembre, l'association présentera à la salle des fêtes de 14h à 18h, une exposition de photos des classes du Fays, de Linant, de Turny et de Chailley, de 1890 à nos jours.

Contact : Gisèle CORGERON

Association d'aide à domicile en milieu rural

Nos priorités : être proche de vous, à l'écoute de vos besoins, assurer les interventions, préserver nos valeurs (respect de la personne, aide quotidienne y compris dimanches et jours fériés).

Notre lien social : le travail et le bénévolat - à Turny, on compte 3 salariées et 4 bénévoles.

En 2009, l'ADMR a réalisé 2000 heures pour 12 personnes retraitées, 50 heures pour une famille et recense 5 abonnés téléassistance.

Nous vous rappelons que l'association oeuvre sur 8 communes et compte 18 salariées et qu'elle a réalisé plus de 16 000 heures sur l'année passée pour rendre service.

Contact : Karine - 03 86 35 30 88, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h, le mardi et le jeudi de 13h10 à 16h30.

>> Nos Associations

Turny Danse : toujours plus haut !

Cette année, le gala de Turny Danse s'est déroulé sur deux jours, les 12 et 13 juin. Au total, ce sont plus de 300 personnes qui y ont assisté.

Les 4 groupes de danseuses âgées de 3 à 14 ans ont évolué sur 18 chorégraphies dans des costumes plus éblouissants les uns que les autres, costumes achetés ou confectionnés toujours par Marie-France, la couturière.

Les petites ont dansé sur la Bamba, Les Jolies Colonies de Vacances et la Panthère Rose ; les moyennes sur des airs de Lady Gaga, " Laisse toi aller Bébé ", " Ça m'énerve " et ont twisté sur l'air de " Do you do you St-Tropez ". Les grandes, quant à elles, ont revisité le charleston, ont dansé sur des airs de musique moderne et ont " joué " les cows boys sur un air country-disco.

Quant aux ados, pour ouvrir le spectacle, elles sont entrées en robe de mariée aux bras de jeunes hommes précédés d'un prêtre. Elles ont enchaîné sur des airs de Katy Perry, Rita Mitsuko, Lady Gaga, Space Girls, Pussy Cats Girls et ont fait revivre le célèbre " I'm singing in the rain " avec des parapluies. Elles ont également dansé avec les garçons sur le tube de l'été " Sexy bitch ".

A la fin du spectacle, une rose a été offerte à toutes les danseuses et danseurs.

La troupe " Turny Danse " et ses organisateurs sont très fiers de cette nouvelle réussite. Chapeau aux garçons qui ont bien assuré et félicitations à toutes les danseuses !

Que toutes les personnes qui ont contribué à ce succès par leur aide, leur présence ou leur don, soient assurées de notre reconnaissance.

Chapeau également à Camille et Justine pour leur investissement dans la réalisation des chorégraphies !

Pour récompenser les danseuses et les danseurs, un spectacle de magie suivi d'un goûter ont été organisés à leur attention, spectacle qui a enchanté petits et grands.

La nouvelle saison débutera en septembre. En attendant, nous vous souhaitons à toutes et à tous de très bonnes vacances.

Contact : Florence De Pinho - 03 86 35 09 07



>> Travaux - Urbanisme

Le point sur les travaux de voirie communale

Fin avril, l'entreprise Fortini a repris les travaux préparatoires à la réalisation des enduits du hameau de l'Hôpital début mai, travaux laissés en attente d'une météo plus favorable. Les trottoirs et les parties destinées au stationnement ont été réalisées de couleur claire et les raccordements de chaussée et la chaussée de la rue de Cornat en plus foncé.

Parmi l'ensemble des travaux étudiés par la Commission des Biens communaux, les élus ont retenu pour 2010 :

● au Fays :

- la réfection de la rue du Puits côté droit, depuis le chemin de l'Abreuvoir jusqu'à la rue St Mathieu - pose de bordures et de caniveaux regard avec grille et canalisation en traverse de chaussée.
- l'aménagement d'un terrain de pétanque à proximité du lavoir.

● à Turny :

- la création d'un parking sur le terrain communal, chemin de ronde, derrière la salle des fêtes
- l'aménagement d'un terrain de pétanque sur ce même terrain, derrière le futur parking
- la démolition complète du terrain de tennis pour envisager un aménagement réservé aux enfants actuellement en cours d'étude du type terrain multisports

● à Linant :

- la réfection de la rue Ste Catherine : entrée gauche du hameau en venant de l'Hôpital et entre la rue de l'Abreuvoir et le chemin du Vieux moulin côté gauche. Les travaux consistent en la pose de bordures, de caniveaux, de buses et bouches à grille. Les trottoirs seront traités en concassé et les entrées en enduit.

Nous vous informons également qu'une étude est en cours pour l'agrandissement du cimetière et la création d'un parking.

Rappels quant à l'entretien des haies et à l'élagage des arbres

L'élagage ou l'abattage d'arbres

Vu le code des collectivités territoriales, notamment ses articles L 2212-1 et L 2212-2 et L 2213-1,

Vu le code de la voirie routière, notamment ses articles R 116-2 et L 114-1,

Vu le code rural et de la pêche maritime,

Vu le règlement sanitaire départemental,

Considérant que les branches et racines des arbres et haies plantées en bordures des voies communales et des chemins ruraux risquent de compromettre, lorsqu'elles avancent dans l'emprise de ces voies, aussi bien la commodité et la sécurité de la circulation routière et piétonnière que la conservation même des voies, ainsi que la sécurité et la maintenance des réseaux aériens,

Considérant qu'il est nécessaire de réglementer l'abattage des arbres et branches morts pour assurer la sécurité des personnes et des biens le long des voies et chemins communaux,

Considérant qu'il importe de rappeler aux propriétaires riverains les obligations qui leur incombent à cet égard, ainsi que celles qui leur incombent le long des routes départementales,

1 : Les arbres, arbustes, haies, branches et racines qui avancent sur le sol des voies communales (y compris les places et les parcs publics de stationnement) et des chemins ruraux (sentes, chemins) doivent être coupés à l'aplomb des limites de ces voies sur une hauteur de 5 m. Les haies doivent être conduites de manière que leur développement ne fasse pas saillie sur les voies communales ou sur les chemins ruraux.

2 : Les arbres, arbustes, haies, branches doivent en outre être élagués régulièrement afin de ne pas toucher les réseaux aériens d'électricité, d'éclairage public et de téléphone installés sur le domaine communal.

3 : Les opérations d'élagage sont effectuées à la diligence et aux frais des propriétaires ou de leurs représentants.

4 : En bordure des voies communales, faute d'exécution par les propriétaires riverains ou leurs représentants, une mise en demeure d'élaguer leur sera notifiée par lettre recommandée avec accusé de réception. Si cette mise en demeure n'est pas suivie d'effet au terme d'un délai d'un mois, la commune obligera les propriétaires riverains et leurs représentants à effectuer l'élagage par toutes les voies de droit.

5 : En bordure des chemins ruraux, faute d'exécution par les propriétaires riverains ou leurs représentants, les opérations d'élagage prévus aux articles 1 et 2 peuvent être exécutées

d'office par la commune et aux frais des propriétaires riverains après une mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception non suivie d'effet et au terme d'un délai d'un mois (le cas échéant).

6 : En bordure des voies départementales, il est rappelé aux propriétaires riverains et à leurs représentants que le règlement de voirie départementale s'applique. Ce règlement régit les plantations, la hauteur des haies vives, l'élagage et l'abattage des arbres le long du domaine public départemental.

7 : Les riverains des voies communales et des chemins ruraux doivent procéder à l'élagage des branches ou à l'abattage des arbres morts qui menacent de tomber sur lesdites voies et chemins. Faute d'exécution par les propriétaires riverains ou leurs représentants, la commune les obligera à effectuer l'élagage ou l'abattage par toutes les voies de droit.

8 : Les produits de l'élagage ne doivent en aucun cas séjourner sur la voie publique ou tout autre chemin communal et doivent être enlevés au fur et à mesure.

9 : Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur.

10 : Monsieur le Maire est chargé en ce qui concerne l'exécution de cette règle.

Entretien de propriétés privées, élagage des haies

Plusieurs questions, concernant le défaut d'entretien de terrains privés par leurs propriétaires, sont posées par les maires, notamment concernant leurs pouvoirs dans ce cas. D'une manière générale, ces questions concernent des rapports de droit privé, ce qui exclut en principe l'intervention de la puissance publique, à moins qu'un texte ne le prévoit expressément ou qu'un intérêt public, la santé ou la sécurité en l'occurrence, ne soit en jeu.

Concernant les haies, les règles sont les suivantes :

- soit ces haies sont en bordure d'une propriété communale, et les règles sont alors celles du droit privé, la commune pouvant alors contraindre à les couper (art. 671 et suivants du code civil) ;

- soit ces haies sont en bordure d'une voie publique et la sécurité ou la commodité du passage est en cause : un arrêté municipal de mise en demeure, dont la violation constitue une infraction pénale, pourrait être pris.

Le code rural (art. D 161-24) impose aux propriétaires riverains d'un chemin rural l'obligation de couper " les branches et racines qui avancent sur l'emprise dans des conditions qui sauvegardent la sûreté et la commodité du passage ainsi que la conservation du chemin ", et donc d'élaguer les haies à l'aplomb des limites de ce dernier. Dans le cas où les propriétaires riverains négligeraient de se conformer à

ces prescriptions, les travaux d'élagage peuvent être effectués d'office par la commune, à leurs frais, après une mise en demeure restée sans résultat.

En cas de danger grave ou imminent pour la voie publique, elle dispose de la faculté d'exercer un recours à l'encontre des propriétaires négligents qui ne se seraient pas conformés aux exigences imposées par l'autorité municipale. Les articles L 114-1 et suivants du code de la voirie routière déterminent les conditions dans lesquelles les propriétés situées à proximité des croisements, virages ou points dangereux ou incommodes pour la circulation publique peuvent être frappées de servitude destinées à assurer une meilleure visibilité. A ce titre, peut figurer la servitude d'élagage. Le non-respect d'une telle servitude, inscrite dans un plan de dégagement tel que défini à l'article L 114-3 du code de la voirie routière, constitue une infraction à la police de conservation du domaine public (art. L 114-5).

Élagage - pouvoirs de police du maire

Le maire peut, dans le cadre des pouvoirs de police qu'il détient aux termes de l'article L 2212-2 du CGCT, imposer aux riverains des voies de procéder à l'élagage ou à l'abattage des arbres de leur propriété menaçant de tomber sur les voies, dès lors que cela porte atteinte à la commodité du passage.

En outre, le maire est compétent pour établir les servitudes de visibilité prévues à l'article L 114-2 du code de la voirie routière qui peuvent comporter l'obligation de "supprimer les plantations gênantes" pour les propriétés riveraines des voies publiques.

Enfin, le maire peut aussi, sur la base de l'article R 116-2 du code de la voirie routière, punir d'une amende prévue pour les contraventions de cinquième classe ceux qui " en l'absence d'autorisation, auront établi ou laissé croître des arbres ou haies à moins de deux mètres de la limite du domaine public routier ".

>> Informations pratiques

Mairie

Tél. 03.86.35.10.99 / Fax 03.86.35.00.00
mairie-de-turny@wanadoo.fr

Lundi	9h00 - 12h00
Mardi	14h00 - 17h00
Mercredi	10h00 - 12h00
Jeudi	14h00 - 17h00
Vendredi	9h00 - 12h00
Samedi	10h00 - 12h00

Bibliothèque

Mardi 13h30 - 16h30 / Mercredi 14h00 - 17h00



Agence Postale Communale

Place de la Mairie - Tél. 03.86.35.08.16

Du lundi au vendredi 9h30 - 12h00
 Le samedi 10h00 - 12h00

* Le départ du courrier a lieu à 12h00.

Garderie

Ouverture 7h30 - 8h50 / 16h30 - 18h30

Tarif : 0,90 € la garderie (par exemple, un enfant fréquentant la garderie le matin et l'après-midi compte pour 2 garderies).

Cantine

Enfants 3,00 € par repas / Adultes 3,38 € par repas

Photocopies

Recto	A4 : 0,20 €	A3 : 0,40 €
Recto verso	A4 : 0,40 €	A3 : 0,80 €

Concessions dans le cimetière

- ♦ Traditionnelle (2 m²)
 - . perpétuelle 210.00 €
 - . trentenaire 95.00 €
- ♦ Jardin du Souvenir
 - . perpétuelle 105.00 €
 - . trentenaire 47.50 €

Salle des fêtes

	Locataires habitant la commune		Locataires extérieurs à la commune	
	Forfait 48h	24h supp.	Forfait 48h	24h supp.
Grande salle	190 €	70 €	280 €	90 €
Caution : 500 € Asso de Turny : ménage optionnel 40 €				
Petite salle	70 €	20 €	100 €	25 €
Caution : 80 € ½ tarif pour location simultanée des 2 salles				

* le forfait s'entend du samedi matin au lundi matin

Location chaises, bancs et tables

Chaise	0,50 €	forfait de 5 jours non fractionnables
Banc	0,60 €	
Table	1,20 €	

* Si le matériel n'est pas rendu dans le délai de 5 jours, la location repart pour un forfait de 5 jours.

Déchetterie



Zone industrielle - Rue Jean Moulin - Saint Florentin

Horaires : mardi, mercredi, jeudi et vendredi de 13h30 à 17h00, samedi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00.

Communauté de Communes du Florentinois

37 av. du Général Leclerc - BP 162 - Saint-Florentin

Tél : 03 86 35 08 57 - Fax : 03 86 43 26 47

Email : cc-florentinois@wanadoo.fr

Horaires : du lundi au jeudi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30, le vendredi de 8h00 à 12h00.

>> A noter

Nos amis les chiens...

Nous profitons de cette édition du bulletin municipal pour rappeler aux propriétaires de chiens quelques règles de bon voisinage que certains ne respectent peu ou pas. Il ne s'agit en aucun cas de dénoncer, mais de mettre en garde afin d'éviter de devoir un jour sanctionner.

Car outre les chiens dangereux, très connus sur le plan administratif et très encadrés par la loi, nous sommes de plus en plus souvent confrontés à des réclamations concernant nos amis canins.

Les chiens, sont souvent très gentils, surtout le vôtre, posent en effet couramment des désagréments à votre entourage.

Les aboiements incessants lorsque vous n'êtes pas là, sont pénibles pour vos voisins.

Les déjections sur les trottoirs ou les pelouses sont également fréquemment recensées. Votre chien dépose ; c'est bien à vous de ramasser, quelle que soit la taille du chien. Les espaces public sont parfois inutilisables de ce fait, et ceci jusque dans les cours d'école. Un seul un ordre : RAMASSER. La loi prévoit d'ailleurs une amende de 38 €

Autre sujet pénible : les chiens errants. Est considéré comme errant, un chien sans son maître. La démarche dans ce cas est de diriger le chien vers la fourrière du Senonais à laquelle la commune est adhérente. Par chance pour le propriétaire, il fera étape au chenil de la Communauté de Communes du Florentinois pour vérifier s'il peut-être identifié. Mais tout ceci à un coût : 20 € le 1^{er} premier passage, puis le tarif est dissuasif. Il peut bien sûr arrivé qu'il échappe à votre surveillance mais pas de manière répétée.

Sachez également que même si vous êtes assuré pour les dégâts engendrés par votre compagnon, son attitude peut être désagréable : il peut renverser des poubelles, apeurer, créer des accidents de la circulation voire même blesser. C'est une réalité ; certains épisodes récents à Turny nous permettent de vous recommander une totale vigilance.

Nous resterons intransigeants et expéditifs pour le bien être et la tranquillité du plus grand nombre. Merci d'avance.

Commandez votre T-shirt Turny

Vous avez certainement déjà vu quelques uns d'entre nous porter des T-shirts blancs brodés du logo de la commune en couleurs. Ces T-shirts sont confectionnés par la société PATCH@BROD de l'Aube.

Ils sont disponibles dans les tailles : 4-6 ans ; 8-10 ans ; 12-14 ans ; S ; M ; L ; XL ; XXL et XXXL.

Le coût du T-shirt marqué est de 10 € TTC.

Vous pouvez passer commande en mairie à condition de régler par chèque à la commande. La Mairie se charge de transmettre les commandes à Patch@Brod.

Lorsque la commandes est disponible en Mairie quelques jours plus tard. L'encaissement se fait uniquement à ce moment là.

Fermetures estivales

L'agence postale sera fermée du vendredi 30 juillet au samedi 14 août inclus. Réouverture le lundi 16 août.

La mairie sera fermée les samedis 31 juillet, 7 août et 14 août.

Nous vous remercions de votre compréhension.

Etat civil

Naissances

Ezio LEYRAT le 25 mars 2010

Mariage

Frédéric IMBERT et Séverine DROULIN le 24 avril 2010
Nicolas MAGALDI et Laura CHEVRIER le 15 mai 2010
Julien BOUZONIE et Cillia NONIQUE le 5 juin 2010

Décès

Michel FOURNIER le 12 mars 2010
René SOYER le 29 avril 2010
Roger PARQUEVILLE le 31 mai 2010
Christian THILLIEN le 2 juin 2010

Turny clique !



www.turny.fr

Besoin d'infos, d'actus, de renseignements pratiques
Le site Internet de Turny est en ligne, surfez !

